

Le 16 mars 2026
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

VENDREDI 20 MARS à 20 H 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.


**Le Maire,
Jean GORIOUX**

ORDRE DU JOUR :

- 01 – Installation du Conseil Municipal
- 02 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 mars 2026
- 03 – Election du Maire
- 04 – Création des postes d'Adjoints
- 05 – Election des Adjoints au Maire
- Lecture de la Charte de l'élu local
- 06 – Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
- 07 – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

DECISIONS DU MAIRE : Néant

INFORMATION :

✂ _____

POUVOIR

Je soussigné _____

Agissant en qualité de _____

Empêché d'assister au _____

Qui se tiendra le _____

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M _____

Fait à _____, le _____

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"